

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 07/02/2022

ATTRACTIVITÉ : LA SOUS-PREFÈTE DE JONZAC et LE SOUS-PREFET DE COGNAC PRÉSIDENT AU BNIC UNE RÉUNION DEDIEE A L'EMPLOI DANS LA FILIRE COGNAC

La croissance sans précédent de la filière Cognac place l'attractivité et l'emploi au cœur de ses priorités. L'attrait de nouveaux talents, le développement des compétences ou encore une meilleure organisation des filières de formation doivent permettre au Cognac et à son territoire de pourvoir des milliers d'emplois supplémentaires, dans les années à venir. C'est pour aborder cet enjeu stratégique et dresser un bilan sur les grandes actions menées que l'État, représenté par la sous-préfète de Jonzac, Estelle Lepretre et le sous-préfet de Cognac, Sébastien Lepetit, a présidé une rencontre avec le BNIC et les acteurs de l'emploi, ce 7 février à Cognac.

Ce 7 février, sous l'égide de la sous-préfète de Jonzac, Estelle Leprêtre, et du sous-préfet de Cognac, Sébastien Lepetit, un échange a eu lieu au Bureau National Interprofessionnel du Cognac (BNIC) sur la stratégie et les besoins de la filière Cognac et du territoire en matière d'attractivité, d'emploi et de recrutement. Les principaux acteurs de l'emploi étaient présents. Cette rencontre a été l'occasion de rappeler la dynamique du Cognac sur ses marchés et la nécessité de développer son potentiel humain pour gérer cette croissance ainsi que de rappeler les actions menées de concert avec les services de l'État sur ces sujets.

Un bilan a été présenté. La filière a exposé les premiers résultats d'un travail collectif mené au sein d'une nouvelle commission dédiée au sein de l'interprofession : la commission Emploi, Formation et Attractivité. La mise en place d'une communication collective sur les opportunités offertes par la filière, des pistes de travail sur les parcours de formation ou encore le partage élargi des besoins et des évolutions des métiers, sont au centre de la feuille de route. Elle débouchera sur un plan d'actions structuré et apportera des réponses concrètes aux acteurs de la filière et au territoire en matière de recrutement.

Sur le plan territorial, l'action de l'État via les services publics locaux de l'emploi a été présentée. Un groupe de travail dédié à l'emploi au sein de la filière viticole a été créé en 2021 ; il s'est réuni 2 fois afin de permettre un dialogue entre tous les acteurs du secteur, identifier les freins au recrutement et mettre en place un plan d'action.

L'État et la filière Cognac organiseront régulièrement des réunions sur ces thématiques afin de contribuer de concert au développement de l'économie locale.

L'État et le BNIC projettent une action commune de sensibilisation du public aux métiers de la viticulture directement au sein d'exploitations viticoles. Cette journée de sensibilisation aura lieu au printemps 2022 à la fois en Charente et en Charente-Maritime.



À PROPOS DU BNIC

Le BNIC, Bureau National Interprofessionnel du Cognac, représente, développe et protège l'Appellation d'Origine Contrôlée Cognac en France et dans le monde.

Dans plus de 150 pays où le Cognac est présent, cette AOC confère au consommateur la garantie d'une eau-de-vie d'exception. Composé à parité de professionnels de la viticulture et du négoce, le BNIC est le lieu de concertation et de décision de près de 4 200 viticulteurs et bouilleurs de cru, 120 bouilleurs de profession et 270 négociants de l'appellation.

Le BNIC agit au service de l'intérêt de ceux qui font le Cognac et de ceux qui le consomment, dans une préoccupation constante de responsabilité vis-à-vis de tous les publics de l'appellation.

Cognac.fr



@Cognac-Official / BNIC - Cognac

CONTACT PRESSE

A.Billy
M. 06 38 72 01 29
abilly@bnic.fr